

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR MED

Le 8 du mois de mai 2014, à 15h45, au Grand Hôtel Bernardin à Portorož a eu lieu la réunion du Comité Exécutif pour débattre et statuer sur les points suivants:

de l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du Comité exécutif de Rome (12 Novembre 2013).
2. Eventuelle adoption d'un projet d'avis sur la consultation sur les mesures techniques.
3. Eventuelle adoption d'avis sur l'obligation de débarquement et sur la régionalisation.
4. Proposition de modification de l'exercice du MEDAC à partir de l'année 2015.
5. Liste actualisée des membres du MEDAC, situation des cotisations 2014. Délibération sur les demandes d'adhésion reçues de la part des nouvelles associations (HGK et OP du Sud).
6. Divers.

A l'heure et au lieu indiqués sont présents, Mesdames et Messieurs:

Snezana Levstik, José Maria Gallart, Yolanda Piedra, Antonio Garau Coll, Mario Ferretti, Gian Ludovico Ceccaroni, Oscar Sagué Pla, Paul Pelusi, Erika Monnati, Rose Caggiano, Sergio Schiavone, Eusebi Esgles Pares, Mario Vizcarro, Giampaolo Buonfiglio, Philippe Maraval, Caroline Mangalo, Gennaro Scognamiglio, Luca Stasi, Susana Sainz-Trapaga, Marta Carreras, Kristina Mislov et Ivan Birkic.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes. M. Giampaolo Buonfiglio assure la présidence de la séance. Mme Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.

Le Président Buonfiglio ouvre la réunion et donne la bienvenue aux participants en résumant les résultats de GT qui vient d'avoir lieu et annonce que le Secrétariat du MEDAC a reçu de la part des États membres une lettre demandant au MEDAC à assumer le rôle de facilitateur dans la préparation d'un projet de recommandation conjointe pour un plan de gestion commun pour les rejets.

À la lumière de ce qui a été discuté lors de la réunion de GT3, suite à la présentation du représentant de la CGPM sur les lignes directrices pour la rédaction des plans de gestion, en référence à la participation accrue des parties prenantes, le Président propose d'envoyer un projet de lettre à tous les EM et en copie à la CGPM et la CE, qui doit être approuvée par l'AG, dans laquelle on demande que dans la procédure de révision de la CGPM, le MEDAC est considéré comme plate-forme de consultation de référence pour tous les acteurs méditerranéens. Vu qu'il n'y a pas d'indications claires sur le rôle que les conseils consultatifs doivent assumer dans le cadre de la réforme de la PCP et où les acteurs ne sont pas toujours consultés d'avance par le CE, la seule chose à faire semble celle de

contacter directement les États-Unis. Le Président demande ensuite s'il y a des amendements à faire à l'ordre du jour qui est approuvé avec la proposition visant à fournir une meilleure définition de la journée de pêche au point « divers ».

I : Adoption du procès-verbal du Comité exécutif de Rome (12 Novembre 2013)

Le procès-verbal est adopté en ajoutant la précision envoyée par PASEGES au Secrétariat.

II: Eventuelle adoption d'un projet d'avis sur la consultation sur les mesures techniques

Le président souligne que l'objectif de cette consultation est d'établir une base générale des mesures techniques, puis laisser toutes les autres mesures à un système plus flexible. Pour cette raison, le Secrétariat a envoyé un tableau dans lequel toutes les contributions reçues par les membres ont été collectées, et le Secrétariat a tenté de synthétiser afin d'harmoniser le contenu pour présenter une position commune. On ouvre le débat.

La représentante de OCEANA exprime son avis contraire sur les réponses proposées par le MEDAC, en particulier, elle fait référence à la question 3: «Quelles sont les mesures jugées inutiles et qui devraient être supprimés?" elle est en désaccord avec le fait que l'impact sur les écosystèmes marins n'est pas considéré.

Le Président répond que précisément, dans la troisième question, le MEDAC se réfère à deux avis adoptés (Réf. 25/10 du 8 Juin 2010, et Réf. 160/AV du 10 Juin 2011.) concernant les mesures techniques, dans lesquels on avait déjà rapporté des observations dissidentes de certaines associations, dont celles de OCEANA.

La représentante de WWF estime illogique et incohérent, car il s'agit d'une consultation générale, d'insérer les détails dans cet document des modifications du règlement Méditerranée, tel que proposé par quelques membres, et elle suggère plutôt de profiter de la régionalisation pour la préparation/modification de toute les mesure techniques (art. 18 du Reg. de base).

La représentante du CNPMEM convient qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails, en citant chaque contribution individuelle, mais que le MEDAC devrait répondre avec un avis partagé qui n'exclue pas que les différentes associations peuvent envoyer leurs points de vue directement à la CE.

Le représentant de la FNCCP rappelle que pour fournir des commentaires au MEDAC, les associations ont déjà fait des "concessions" et si le document est trop modifié, on risque de dénaturer le message.

Le représentant de IFSUA / EAA estime que le document est déroutant, parfois contradictoire, et souvent on ne répond pas aux questions de la Commission, en se plaignant que les commentaires IFSUA et CEA n'ont pas été entièrement reportés.

Le Président a rappelé que la fin de la consultation est fixé pour le 14 mai et, malheureusement, le temps ne permet pas de poursuivre les consultations et la médiation et l'alternative serait de ne pas présenter quoi que ce soit au nom du MEDAC.

Le représentant de la Lega Pesca suggère de travailler directement sur le texte afin de récupérer le travail déjà accompli et d'arriver à un document partagé.



La représentante du CNPMMEM et d' IVEAEMPA suggèrent de se réunir à la fin de la réunion et d'élaborer un document commun qui doit être approuvé par l'Assemblée générale, qui se réunira le lendemain.

Le président rappelle qu'il serait approprié tenter de parvenir à un compromis, étant capable de synthétiser et de présenter un document partagé. On décide donc de reporter à l'Assemblée Générale, l'approbation de la contribution du MEDAC à la Consultation sur les mesures techniques pour avoir plus de temps pour définir les détails.

III: Eventuelle adoption d'opinions sur l'obligation de débarquement et de la régionalisation.

Les avis sur l'obligation de débarquement et sur la régionalisation (GSA 17), n'étant encore prêts, le Président annonce que tous les membres du MEDAC sont invités à envoyer leurs contributions avant le 19 mai afin d'envoyer aux EM un projet de Recommandation commune pour un plan de gestion pour les petits pélagiques dans la semaine prochaine.

IV: Proposition de modifier l'exercice de MEDAC à partir de l'année 2015

Le Secrétaire exécutif fait noter que la proposition de modification de l'exercice a été ajoutée pour surmonter le retard du préfinancement qui se produit chaque année. Il annonce que la CE a toutefois répondu que la période *de vacatio* entre la fin de l'ancienne année et de la nouvelle année d'exercice devrait être couverte par les membres et donc la solution proposée n'est pas possible. La seule alternative semble être d'anticiper le paiement des cotisations annuelles dans les 15 premiers jours de Janvier, au plus tard, afin de permettre au Secrétariat de terminer l'exercice dans les deux mois prévus par le nouveau *Framework Partnership Agreement*. Les membres du COMEX se disent d'accord avec cette proposition d'amendement qui sera voté le lendemain à l'Assemblée générale.

V: Liste actualisée des membres du MEDAC, situation des cotisations 2014 et délibération sur les demandes d'adhésion reçues de la part de nouvelles associations (HGK et OP du Sud).

Le Secrétaire exécutif déclare qu'à ce jour il y a 9 organisations qui n'ont pas encore respecté le paiement de leurs cotisations annuelles: PEPMA nous a expliqué qu'ils sont dans un moment délicat et qu'ils attendent le vote lors de leur Assemblée Générale prévu le 13 Juin; ANAPI Pesca, le CRMPM LR et PROFILMER ont communiqué que le paiement devrait être effectué d'ici l'été. On n'a pas des nouvelles de ARCHIPELAGOS et de GKTS. Le HOK, la nouvelle association croate, respectera le paiement de la cotisation dès que possible.

Pour qui concerne les Etats-Membres elle annonce qu'ils ont reçu 4 cotisations, y compris la contribution de la Slovaquie.

Le Secrétaire Exécutif présente les candidatures de l'HGK, Chambre de l'Economie croate, dont les représentants sont présents, et l'OP du Sud, une association de producteurs français qui ont déjà terminé le processus d'adhésion. Les nouvelles demandes d'adhésion sont votées et adoptées à l'unanimité.

Le représentant de l'HGK demande la possibilité de devenir membre aussi du COMEX.



VI: Divers

Le coordinateur du groupe de travail sur la régionalisation rappelle que, hier, avec d'autres croates et slovènes, il a été décidé de soumettre un projet de lettre qui fait des précisions (en particulier sur la définition de la journée de pêche) prévues dans le projet de recommandation de la CE modifiant la recommandation GFCM/37/2013/1 sur la GSA17.

Le Président fait noter que, malheureusement, le MEDAC a pris connaissance de cette proposition de la CE seulement informellement et donc on n'a pas eu le temps d'en discuter plus en détail. Vu que bientôt une réunion technique entre la CE et les EM est prévue en vue de la session annuelle de la CGPM, il propose d'envoyer la lettre préparée par le MEDAC dès que possible.

Le représentant du ministère français propose d'ajouter un paragraphe qui fait référence aux paragraphes 4 et 5 des lignes directrices de la CGPM pour la préparation des plans de gestion pluriannuels, qui comprend la participation des parties prenantes tout au long du processus de rédaction.

Les représentants d'Oceana, IFSUA et WWF s'abstiennent parce que les données scientifiques disponibles du SAC ne permettent pas d'exprimer un avis sur la proposition de modification de la définition de la journée de pêche.

Le président rappelle que le MEDAC avec cette lettre propose de modifier seulement la définition de journée de pêche et non d'autres aspects. En outre, il tient à souligner que dans le cas où l'amendement proposé relatif à la journée de pêche serait approuvé, celle-ci serait compatible avec ce qui est reporté dans le journal de bord. Le Président a ensuite mis aux voix la lettre qui est approuvée à la majorité des membres présents avec 8 voix favorables et 3 abstentions (Oceana, WWF, IFSUA).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

